

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 18/06/2012

Date de la convocation:

07/06/2012

Date d'affichage:

08/06/2012

L' an 2012 et le 18 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 50

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger,

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, HERRMANN Eric, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROBINEAU Pascal SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SUSS Charles, VOGEL Robert, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 084.2012

Vote : A la majorité

Pour : 44

Contre : 1

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

084.2012 : Convention avec l'ADEAN en vue d'un financement complémentaire de l'EIE pour 2011 et 2012.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le fonctionnement de l'Espace Info Energie Nord Alsace (EIE),

Vu la convention de partenariat du 05.11.2005 et ses avenants relative au fonctionnement et au financement de l'EIE Nord Alsace,

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 008.2010 du 15.03.2010 autorisant le président à signer une convention avec l'ADEAN et avec l'ADEME,

Considérant le courrier de l'ADEAN nous informant de la fin du financement ADEAN au titre de l'EIE Nord Alsace,

Vu l'avis du bureau du 04.06.2012,

Entendu l'exposé du président M HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 1 abstention, décide :

- **D'autoriser le président à signer une convention avec l'ADEAN prévoyant les modalités de cofinancement du service par l'ADEAN pour 2011 et pour 2012 (une convention par année),**
- **De demander à l'ADEAN d'organiser une concertation avec les autres collectivités et établissements publics du Nord de l'Alsace concernés par l'EIE Nord Alsace, aux fins de définir des conditions de cofinancement du service à partir de 2013.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 04/07/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

